

### Synthèse de l'atelier

## Les politiques publiques en matière de RSE

Participaient à cet atelier :

- *Ajnacska BNAGY, Chargée de mission RSE à la Commission européenne (Brussels) ;*
- *Philippe CHESNEAU, Déléguée à l'économie responsable ;*
- *Marcel Yvon BLANC, Membre associé CCIR PACA ;*
- *Jean-Claude CAPUONO, Trésorier du PRIDES FCM et Dirigeant du cabinet d'expertise comptable Ficorec ;*
- *Nicolas TILIACOS, Directeur de la société Prodibio.*

*Cet atelier était animé par Kateryne GUICHARD, Chargée de mission au sein du PRIDES Ea écoentreprises.*

\*\*\*

Kateryne GUICHARD introduit la table ronde et interroge les participants sur la légitimité de l'intervention des politiques publiques en matière de responsabilité sociétale des entreprises.

Philippe CHESNEAU rappelle la compétence du Conseil régional en matière de développement économique, laquelle sera probablement renforcée dans le cadre de la loi de décentralisation. Par ailleurs, il considère que, dans le contexte actuel de crises sociale, humaine, environnementale et démocratique, un nouveau monde est à construire et les institutions ont un rôle à jouer pour encourager et accompagner les acteurs économiques qui essaient de progresser. Dans ce cadre, un questionnaire de sensibilisation a été élaboré en direction des petites et très petites entreprises. Ce questionnaire porte sur cinq champs : l'environnement, les richesses humaines, le territoire, la gouvernance, la santé économique des entreprises. Si certaines de ces entreprises se déclaraient intéressées par la démarche de RSE, la Région, en partenariat avec d'autres structures, pourrait mobiliser des experts pour les accompagner. L'objectif de cette approche est de co-construire une politique publique et de créer, à terme, une plateforme régionale de la RSE.

Ajnacska BNAGY précise que la communication de la Commission européenne de 2011, qui n'a pas d'effet juridique contraignant, constitue une prise de position de la Commission par rapport à la RSE. Les entreprises doivent respecter les lois et les accords existants et intégrer dans leurs stratégies l'environnement, le social, le point de vue des consommateurs, l'éthique et les droits de l'homme. Les entreprises doivent s'inscrire dans une dynamique en interaction avec les parties prenantes pour développer cette responsabilité sociale. Ajnacska BNAGY souligne que la Commission n'a aucune volonté législative en matière de RSE, laquelle doit rester basée sur le volontariat. La Commission européenne prévoit un plan d'action en huit points :

- **renforcement des bonnes pratiques et de la visibilité de la RSE**  
Mise en place d'un prix européen pour la RSE et de plateformes sectorielles à l'attention des entreprises et de leurs parties prenantes, en vue de les inciter à prendre des engagements et à en assurer le suivi.

- **amélioration du degré de confiance dans les entreprises**  
Organisation d'un débat public et réalisation d'études sur la confiance des citoyens envers les entreprises. On part ici du principe que la confiance encourage la consommation et donc la croissance économique.
- **amélioration du processus de régulation et de co-régulation**  
Rédaction d'un code des bonnes pratiques pour encadrer les initiatives de régulation et de co-régulation.
- **renforcement de l'attrait de la RSE pour les entreprises**  
Mise en place de politiques visant à inciter le marché à récompenser les entreprises ayant un comportement responsable, notamment sur les marchés publics.
- **amélioration de la communication des entreprises**  
Réflexion sur la mise en place d'une nouvelle mesure législative visant à inciter les entreprises à mieux communiquer sur leurs informations sociales et environnementales.
- **poursuite de l'intégration de la RSE dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de la recherche**  
Soutien financier accordé par la Commission européenne aux projets de formation dans le domaine de la RSE, étude des possibilités offertes afin de mieux soutenir financièrement la recherche.
- **mise en évidence de l'importance des politiques nationales en matière de RSE**  
Les États membres sont invités d'ici à mi 2012 à mettre en place ou revoir leurs plans de promotion de la RSE, et mise en place possible d'un système d'examen par les pairs des politiques RSE nationales. À ce jour, 15 États membres seulement sur 27 ont déjà une politique RSE en place.
- **rapprochement entre les conceptions mondiales et Européennes de la RSE**  
L'accent est mis sur les principes directeurs de l'OCDE à l'attention des multinationales, les principes du Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact), les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, les principes de l'OIT et la norme ISO 26000.

Pour conclure, Ajnacska BNAGY évoque la publication d'un rapport qui devrait voir le jour en 2014 sur les priorités de l'UE en matière de RSE

Pour la CCIR PACA, Marcel Yvon BLANC explique que, pour initier une démarche de RSE, les entreprises doivent être rentables. Dans ce cadre, les CCI s'engagent à aider les entreprises à améliorer leurs comptes d'exploitation par l'adoption de l'écoconception et la haute efficacité énergétique. Il souligne que, pour évaluer un investissement en développement durable, il convient de mesurer la marge brute d'autofinancement que l'investissement dégagera pendant la durée où il rendra un service. Les dimensions sociétales et sociales sont elles aussi fondamentales. Yvon BLANC évoque le schéma sectoriel de développement durable élaboré par les entités consulaires de la Région, lequel prévoit de déployer l'autodiagnostic disponible en ligne et le programme national 1,2,3 Environnement destiné à accompagner les entreprises souhaitant s'engager dans la norme ISO 14 001.

Jean Claude CAPUONO, Trésorier du PRIDES, évoque un appel à projets de la Région visant à sensibiliser les cabinets d'experts-comptables et d'avocats à la RSE. La première année, une dizaine de cabinets ont souscrit à cette action. Les objectifs sont les suivants : une évaluation de la performance et une montée en compétences en matière de RSE, la mise en œuvre d'un plan d'action à court et moyen termes, la valorisation de cet engagement auprès des clients et, dans un second temps, la mise en œuvre d'ISO 26 000.

Nicolas TILIACOS explique que Prodigio qui commercialise des produits pour le traitement de l'eau des aquariums réalise 90 % de son chiffre d'affaires à l'export dans 45 pays. Afin de structurer les démarches déjà engagées en matière de RSE, l'entreprise a participé au programme EVAD destiné au TPE. À l'issue d'un audit réalisé par ESIA, l'entreprise a bénéficié d'une subvention puis a obtenu un agrément « entreprise socialement responsable » de la Préfecture. Ceci a permis à Prodigio de bénéficier de prêts à taux bonifiés de la Région et de l'État.

Philippe CHESNEAU précise qu'ESIA, fondée par l'État, la Région, d'autres collectivités et des banques de l'économie sociale, constitue l'exemple d'une bonne politique publique portée par ses bénéficiaires.

### **Questions/réponses**

Un intervenant de la CCIR PACA précise qu'un autodiagnostic en ligne ([www.monentreprisesresponsable.net](http://www.monentreprisesresponsable.net)) a été mis en œuvre pour permettre aux dirigeants d'évaluer leur démarche RSE et de se comparer avec d'autres entreprises.

Un intervenant signale que l'Agence provençale pour une économie alternative et solidaire développe un programme de mise en lien de l'économie sociale et solidaire avec la RSE au travers d'une plate-forme internet « Achetons solidaire » et d'un forum régional.

Une intervenante demande si la Commission européenne envisage de travailler sur une monétarisation des externalités négatives.

Ajnacska BNAGY répond par a négative, mais indique qu'une législation est en cours pour les entreprises de plus de 500 salariés sur l'obligation de divulguer les informations sociétales et environnementales.

Une intervenante évoque la limitation européenne du taux de subvention publique (50 %) pour les actions collectives et demande si des dérogations existent pour les programmes RSE.

Ajnacska BNAGY répond qu'il n'existe pas de réflexion sur le sujet, mais précise que, pour les PME, une adaptation pour les marchés publics est en cours.